

ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

Les années 1960 ont vu rapidement proliférer des travaux regroupés sous la catégorie générique de « **sciences du développement** ».

Les scientifiques tout d'abord, proposaient une nouvelle représentation des réalités sociales et économiques des pays du tiers-monde (**A. Memmi, E. Hagen, I. Wallerstein, J. Ziegler**), dégagée des ponctifs de l'apologétique coloniale.

Puis, c'est au milieu des années 1950, avec les travaux de **A. Lewis** sur la **dualité** (coexistence d'un secteur de subsistance et d'un secteur capitaliste), que sont jetées les bases d'une « **théorie économique du développement** » (**A. Hirschman, G. Myrdal, R. Nurske, F. Perrou, W.W. Rostow**).

Définition :

Développement, mouvement essentiel, nécessaire, changement dans le temps et l'espace. Assimilation de la richesse de la culture de la société qui fait que le travail de chacun de ses membres devient une activité intégrale, un besoin (travail) ou chaque individu devient un créateur.

Différentes variantes : développement en spirale, développement humain, développement durable, développement économique, etc.

I- Les politiques de développement des années 1960 :

Ces politiques reposent sur des finalités et des caractéristiques bien affirmées. Cet arrière-plan devait fortement inspirer les grands programmes de développement grâce auxquels les principales métropoles coloniales tentaient de sortir du sous-développement les régions « **déprimées** » du globe (fonds d'investissement pour le développement des territoires d'outre-mer : plans décennaux français et belges en Afrique, Loi sur le bien-être et le développement dans les colonies britanniques).

Dans chaque cas sont programmés d'importants transferts d'investissement public vers les colonies, ou les grands chantiers de l'après-guerre (barrages, routes et pistes, voies ferrées, bâtiments publics, électrification) se caractérisent par un accent mis sur les infrastructures sociales (écoles, centres de santé), l'agriculture vivrière avec divers aménagements agricoles et un important travail de vulgarisation.

II- Le rôle des organismes internationaux :

Au niveau des instances internationales et surtout des Nations Unies, la problématique du développement préconisée alors et reprise dans les plans et budgets des pays sous-développés, reposait sur des objectifs d'accumulation rapide, traduits en estimations du capital nécessaire pour sortir des taux de croissance du revenu national au moins égaux à ceux de la croissance démographique.

Qu'il s'agisse des pays proches du camp socialiste ou nationalisme et prônant un engagement massif de l'Etat dans l'activité ou des pays libéraux, le même postulat optimiste prévalait : l'indépendance politique obtenue devait libérer des dynamismes internes qu'il fallait conforter et encadrer.

III- Les stratégies :

L'idéologie développementiste commune reposait sur deux présupposés majeurs :

- La croissance accélérée des forces productives grâce à la diversification de la production et à l'industrialisation, aux recours aux modèles techniques les plus productifs, à l'intégration dans une division du internationale du travail rééquilibrée ;
- Le rôle majeur de l'Etat dans la mise en œuvre et le contrôle du processus de croissance aussi bien au niveau des ressources nationales que de la mobilisation des soutiens populaires « **mise au travail** » plus ou moins volontaire des populations, recette préconisée de toutes parts par des économies dites à excédent de main-d'œuvre (**G. Ardent**).

Les caractéristiques des projets de développement élaborés ont un caractère général et universel, car ils relèvent de la technologie qui, dans l'idéologie spontanée des techniciens et des économistes des pays développés, est la même partout.

Les projets de développement vont alors s'inscrire dans des stratégies globales de lutte contre la pauvreté et la faim, l'exode rural, et de fournir des preuves tangibles qui servent effectivement et prioritairement les pays.

IV- Les modèles dans la dynamique mondiale :

Modernisation et **développement** sont généralement employés en tant que synonymes d'**industrialisation** et de **croissance économique**.

- **Premier modèle**, les premiers insisteront plutôt sur la problématique de la modernisation et ses aspects socio-culturels (relation entre le processus de socialisation et transmission des valeurs, généralisation de la scolarisation et ouverture aux médias, rôle et impact des nouveaux lieux de socialisation liés à l'urbanisation, croissance du salariat) ;
- **Les seconds**, porteront leur réflexion sur le développement pour en déterminer des indicateurs, identifier les causes et les mécanismes, en rechercher les issues.

Ces modèles aux fonctions à peu près identiques inspirent la plupart des travaux et opposent les sociétés développées à celles sous-développées, traditionnelles.

1- Le modèle Africain : (traditionnel)

On relèvera tout d'abord l'absence d'accumulation, du fait de la priorité accordée aux investissements non ou faiblement productifs (rites et coutumes sociales, priorité foncière, troupeaux de prestige) et de la faible capacité d'épargne. De même, les structures économiques sont mises en cause : surabondance de main-d'œuvre sous-employée dans les secteurs traditionnels (agriculture et artisanat) et inadéquation par rapport aux emplois du secteur moderne : chômage déguisé, dysfonctionnement dans la répartition du revenu national et incidences en matière de consommation, de commerce.

2- Le modèle occidental :

A l'opposé, la société moderne s'appuie sur une communauté de membres « **hétéroclites** » et « **individualistes** ». Ceux-ci sont avant tout soucieux de voir leur niveau de vie s'élever et d'améliorer le bien-être général de la collectivité.

Dans cette optique, l'augmentation continue de la productivité du travail, l'innovation technique et l'organisation rationnelle des ressources humaines vont de pair. Investissement dans l'industrialisation, mobilité spatiale et sectorielle de la main-d'œuvre, mise en place des institutions et procédures d'accompagnement (systèmes bancaires, structures financières et commerciales, comptabilité et fiscalité), infrastructures sociales adéquates (santé, scolarisation, transports, communications) constituent les bases d'un processus auto-entretenu de modernisation.

3- Le modèle collectiviste avec planification généralisée : (Algérie, Ghana, Guinée, Mali)

Ce modèle repose sur l'épargne forcée-investissement humain, par opposition aux tendances mixte et conservatrice.

V- Les plans de développement :

1- Le plan d'industrialisation :

Pour développer l'industrie, il faut rechercher les sources d'énergie, notamment hydro-électrique (Manantali-Markala-Sélengué, etc.). Avec cette énergie, une industrie pourrait se développer grâce aux nombreux minerais dont dispose le pays (phosphate-ciment-calcaire, etc.).

Pour une industrialisation de base, il faut créer des sociétés d'Etat gérés par des conseils d'administration qui s'efforceront d'accroître les ressources des entreprises afin d'améliorer les salaires des travailleurs. D'où une programmation bien précise au niveau même de la répartition des **bénéfices en :**

- Pourcentage pour les salaires ;
- Pourcentage pour les œuvres sociales des sociétés ;
- Pourcentage pour l'approvisionnement du budget d'équipement.

2- Le plan de scolarisation :

C'est par l'école que la masse d'un peuple s'éduque et devient capable de plus belles réalisations techniques dont dépend l'avenir immédiat de l'économie.

Quand le Mali aura formé ses cadres, son potentiel économique s'accroîtra d'un coup.

L'Etat doit faire aussi le bilan des fonctions et des emplois, grâce à l'utilisation des techniciens déjà formés.

3- Les plans de développement et de financement :

L'Etat doit confier aux spécialistes le soin d'établir des plans de développement et de l'économie, en fonction des besoins et des ressources, en fonction des possibilités de main-d'œuvre et en liaison avec les plans de scolarisation (Plans de développement et d'équipement), portant sur cinq ou dix ans, dirigés par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers : (Banque Mondiale, F.M.I., C.E.E., etc. ...).

VI- L'Afrique dans le commerce mondial :

Pendant la période (1200-1400), deux grands courants du commerce lointain intéressent l'Afrique.

- **Le premier** essentiellement Nord-Sud, est fractionné en trois segments : un segment méditerranéen, c'est-à-dire les liaisons entre les régions chrétiennes de la bordure sud, un segment transsaharien au long duquel sont acheminés les produits du littoral sud-méditerranéen et du désert qui seront échangés contre ceux des savanes ouest-soudaniennes ; un segment à travers la forêt reliant les savanes aux zones forestières du Golfe de Guinée, jusqu'au Delta du Niger.
- **Le second**, aussi fragmenté, traversait l'Océan Indien (...).

Les **Malais** ne franchissaient pas directement, faute de moyens techniques appropriés, l'Océan Indien pour se rendre en Afrique orientale. Comme les **Phéniciens** et les **Grecs** en Méditerranée, ils longeaient les côtes, de l'Inde d'abord, puis de l'Arabie, et ils redescendaient par la Mer Rouge. Ils faisaient ce que nous appellerions du « **cabotage** », couchant le soir à terre en tirant sur la grève leurs embarcations légères.

Ces navires à voile sont en effet constamment portés par des vents puissants (vent Sud-Est, en mars, de la Malaisie au Sud de l'Inde – vent contraire, l'été, pour le retour).

Très vraisemblablement, les Malais utilisaient le **canot à balancier**, pirogue à voile carrée dont le balancier simple ou double assure la stabilité en mer, même agitée.

C'est avec ce type de pirogue que les Polynésiens ont peuplé les îles du Pacifique.

Au **XIXe siècle**, avant l'assaut du colonialisme, l'économie se remodelait en raison des grands courants mondiaux d'échanges commerciaux que sont les compagnies financières et marchandes européennes.

En dépit des siècles d'importation de métaux depuis l'Europe et de la chute continue des cours des produits sur le marché mondial, en Afrique occidentale, les fondeurs africains approvisionnaient encore à **250 km** des côtes, des locaux en or, fer, étain, cuivre, ivoire, huile, etc.

En fait, la première conséquence du nouvel état de la demande et de l'offre étrangère fut, dans l'ensemble, une stimulation de la production et des échanges intérieurs.

Les années **(1927-1929)** ont marqué l'apogée du commerce mondial. Au cours de l'année **1928**, en montant en volume, le commerce extérieur africain atteignit des records ; et puis survint l'effondrement catastrophique des années **1930** qui ébranla jusqu'à ses fondations l'édifice économique de l'Afrique.

Le commerce extérieur diminua entre **1929** et **1932**, ce qui affecta gravement le continent surtout l'Afrique occidentale, compte tenu du chiffre de sa population élevé par rapport au reste du continent et de la part croissante qu'elle s'était taillée dans les échanges extérieurs de l'Afrique subsaharienne. Le volume et la valeur de ce commerce avec l'étranger chutèrent de plus de **50%**.

Au début des années 1950, le « **développement économique** » et la « **protection civile** » commencèrent à s'imposer comme prioritaires.

A la fin du **XIXe siècle**, l'économie africaine était une économie dynamique. La ruée avec l'Europe détermina la voie qu'allait prendre ce développement au siècle suivant.

VII- L'Etat :

La problématique de l'Etat a fait l'objet d'une production extrêmement abondante. Organisation politique d'une classe économiquement dominante. Le processus de formation de l'Etat est marqué par la formation d'un pouvoir public spécial avec son armée, sa police, ses prisons et différentes institutions coercitives.

Trois étapes peuvent être dégagées dans la consolidation de l'Etat, puis a la dénonciation de sa faible efficacité et de son manque de souplesse en terme de développement (le secteur productif étatique), enfin a la recombinaison démocratique et au réexamen des missions de l'Etat (privatisation des entreprises publiques, décentralisation).

*La recherche sur l' «Etat en développement » présente des caractéristiques bien différentes et dépend de la capacité et d'aide et de coopération des organismes internationaux. Mais, les aspects juridiques et formels concernant les modèles constitutionnels sont restés seconds par rapport aux problèmes de son fonctionnement, de ses responsables, de ses relations avec les pouvoirs traditionnels et la société civile (légitimation et bases sociales), et des rapports interétatiques au niveau régional, au plan international et dans la participation aux instances de négociation **Nord-Sud (Non-alignés, CNUCED, OPEP)**.*

*Le modèle « **tutélaire** » (tutelary democracy), proposé par **E. Shils** pour rendre compte des rapports contradictoires entre le projet formel de démocratie revendiqué par les textes officiels et*

*l'autoritarisme qui s'installe dans la majorité des pays, illustre la difficulté des politistes à expliquer les évolutions en cours (E. Shils, « **The military in the political development of the new states** »).*

La grille d'analyse proposée par Shils conduisait à interpréter les diverses formes de pouvoir autoritaire (chefs historiques ou charismatiques, partis uniques, régimes militaires) comme des étapes provisoires de gouvernement, nécessaires au décalage économique et à la sortie du sous-développement.

VIII- La notion de gouvernance :

L'Etat dans les pays du tiers-monde a fait l'objet d'une remise en cause de la part des libéraux qui dénonçaient ses interventions (surtout économiques).

C'est au tour du terme de « gouvernance » que la Banque Mondiale définit comme « l'usage de l'autorité politique, la pratique de contrôle sur une société et la gestion de ses ressources pour le développement social et économique » s'est élaborée une nouvelle « Théorie de la gestion du développement ». La gouvernance désigne donc tous les aspects politico-institutionnels relatifs à la capacité d'un gouvernement à assurer la loi et l'ordre, à formuler et exécuter une politique, à créer un environnement favorable au développement (structures organisationnelles, ressources humaines et les systèmes de gestion de l'Etat).

Pour les cerner, il faut tout d'abord distinguer le volet politico-administratif (nature et rôle de l'Etat en tant qu'agent de régulation économique) et celui proprement économique de la gouvernance. La première dimension renvoie au système politique global et aux pratiques socio-économiques qu'il engendre : structure du gouvernement et groupes d'intérêts représentés en son sein, cadre constitutionnel répartissant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, types de représentation et d'expression des populations (système électoral et formes de « participation populaire »). La seconde concerne spécifiquement la gestion des ressources disponibles dans le secteur public et privé (fixation des prix, fiscalité, subventions, taux de change, législation économique).

Toutes contribuent à diminuer les prérogatives de l'Etat et au renforcement croissant des acteurs organisés de la « société civile » (syndicats, chambres de commerce, mutuelles, coopératives, organisations d'usagers, universités) dans le but de réduire la distance sociale qui prévaut entre décideurs et populations.

IX- Le sous-développement :

« **Tiers-Monde** » ou « **Tropiques** » : la géographie aux « Deux aspects de référence ».

Définition :

Le **tiers-monde** désigne l'ensemble des pays économiquement peu développés, qui n'appartiennent ni aux pays occidentaux ni aux Etats de type socialiste alignés sur l'U.R.S.S.

Cette formule de **F. Durand-Dastes** (Géographie tropicale-géographie du tiers-monde) ouvre le débat à l'étude du sous-développement.

Mais le panorama qu'offre cette géographie apparaît aussi contrasté et complexe. Parmi les positions traditionnelles les plus communes de la discipline, **on peut retenir :**

- **La géographie** se présente comme un préambule à la recherche en sciences sociales : l'apport des géographes se situe « au seuil de toute recherche de morphologie sociale » et plus précisément de sociologie et d'économie, c'est lui qui fournit le cadre aux autres études disciplinaires et thématiques.

Ainsi, « le caractère incontournable des travaux de monographies locales, des synthèses régionales » se présente comme de « répertoires indispensables » qui sont à la base de l'investigation géographique.

- **Dans le cadre** d'un travail systématique de réhabilitation des « **indigènes** » et des cohérences socio-politiques et techniques des communautés rurales, d'illustrer une problématique de « **l'efficacité agraire** », fondée sur l'observation attentive des pratiques culturelles et des techniques d'encadrement social : encadrement rural et vulgarisation, aménagements fonciers, identification des unités sociales pertinentes (Logiques paysannes, potentialités des sociétés rurales) et à décrire la permanence dans le moyen terme.

